

Revue d'information de la Fédération du Morbihan
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

JE PÊCHE EN MORBIHAN



LEMER
Spécialiste du plomb

Fonderie Lemer
LES BOITES DISTRIBUTRICES "BD5"
Pensez les à votre centrale!

Fonderie Lemer
Le Plomb Fendu "Super Doux"

Fonderie Lemer
Le Plomb Fendu "Super Doux"

Fonderie Lemer : 3 rue de l'Europe • ZI de Carquefou • 44477 CARQUEFOU Cedex
E.mail : lemer@fonderie-lemer.com • Tél. 02.40.25.29.00 • Fax : 02.40.25.25.42

GUIDE DE LA PÊCHE EN BRETAGNE MER ET RIVIÈRE
112 PAGES 39 F

• Disponible en librairie ou en retournant le coupon réponse ci-contre

Pour tout savoir sur

La pêche en Bretagne

- Une sélection de 40 coins de pêche à découvrir: mer et rivière
- Toutes les techniques
- Stages (tous niveaux) et hébergements
- Des suggestions de visites: aquarium, passes à poissons, criées...

Je souhaite recevoir ... Guide(s) de la Pêche en Bretagne Mer et Rivière à l'adresse suivante:
Nom Prénom
Adresse Ville
Code postal Pays Téléphone

Je joins un chèque de 50,50 F (guide 39 F + frais d'envoi 11,50 F) par guide et retourne l'ensemble (règlement à l'ordre de la Maison de la Bretagne et coupon) à la Maison de la Bretagne, 203 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

EDITORIAL



Les pêcheurs du Morbihan avaient fêté l'an 1000 le 16 septembre 1995 sur la Claise lors de la journée départementale d'entretien et de restauration des cours d'eau pour la réalisation du MILLIEME kilomètre entretenu depuis 1988.

Le 17 juin prochain, nous fêterons l'an 2000 avec 2000 bras lors du chantier annuel qui se déroulera sur la ... Claise.

Coïncidence ... non, certes pas, mais hautement symbolique car il paraît important de rappeler dans ces colonnes que, malgré la prise de conscience, les dix ans de discours ... et quelques réalisations des décideurs, la qualité de nos eaux ne s'améliore pas ... voire se dégrade.

Alors nous, pêcheurs et protecteurs du milieu aquatique, devons sans répit dénoncer les pollutions, nitrates, pesticides, etc... qui font qu'un enjeu écologique devient économique.

En ce début du 3^{ème} millénaire, il paraît essentiel de ne plus sous estimer le problème et au delà des moyens nécessaires, de fixer les objectifs. J'émets le voeu, pour nous pêcheurs, d'être, à côté de nombreux autres, mieux entendus afin que l'année 2000 soit prospère en réalisations nous permettant la poursuite plus favorable de notre loisir. ■

F. LE SAGER

Maison de l'eau et de la pêche
L'Ecluse - 56140 Malestroit - Tél. 02.97.75.26.50

**Aquariums d'eau douce • Poissons
du bassin de l'Oust • Maquettes •
Matériels anciens et récents • Vidéo**

OUVERTURE : Pâques à fin septembre

Entrée :
10F
pour les plus de 10 ans

SOMMAIRE

■ Editorial	3
■ Enquête pêcheurs	4/5
■ Bilan 99	6 à 16
- Saison de pêche	6 et 7
- Protection du milieu	8 et 9
- Animation	10 et 11
- Plans de gestion piscicole	12 et 13
- Entretien de cours d'eau	14 à 16
■ Au fil de l'eau	17 à 19
■ Dossier Miny	20 à 21
■ Dossier Grands migrateurs	22 à 24
■ Saison 2000	25 à 30
- Apprendre	25
- Projets 2000	26 et 27
- Réglementation	28 à 30

Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55
Fax : 02.97.44.54.60.

Directeur de publication :
François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE
A.L. GAUDEY - J.C. LE CLAINCHE
Y. LE CLAINCHE - G. BOULANDE

Apport journalistique
Conception maquette - Mise en page :
Payson Morbihannais - Vannes
Tél. 02 97 46 22 68

Impression : C.P.S. Rennes

Tirage : 17 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan



Enquête

PÊCHEURS À LA LOUPE



Près d'un pêcheur sur deux s'intéresse à la capture du brochet.

Mieux connaître les pêcheurs du département, leurs pratiques et leurs attentes ? C'est l'objet de l'enquête téléphonique réalisée par la fédération, en mars 99, auprès de 500 adhérents. Des pêcheurs qui se disent fidèles à leur loisir et satisfaits de la manière dont ils le pratiquent dans le Morbihan.

le département.

Plutôt fidèles

Contrairement à ce qui ressortait de l'analyse des talons des cartes de pêche entre 1994 et 1995, les pêcheurs semblent fidèles à leur loisir : 2/3 des personnes interrogées ont pris leur carte de pêche chaque année entre 1995 et 1998. Les principales causes d'abandon de la pêche sont le manque de temps (concurrence d'autres loisirs, profession, famille...) et,

Entretiens

Du premier au 15 mars 1999, l'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 512 pêcheurs choisis de façon aléatoire à partir du fichier des pêcheurs 1995. Le questionnaire a été établi en collaboration avec COGITO, cabinet d'étude spécialisé, qui a également pris en charge l'administration téléphonique des entretiens. Objectif : mieux connaître le profil, les pratiques et les attentes des pêcheurs du département.

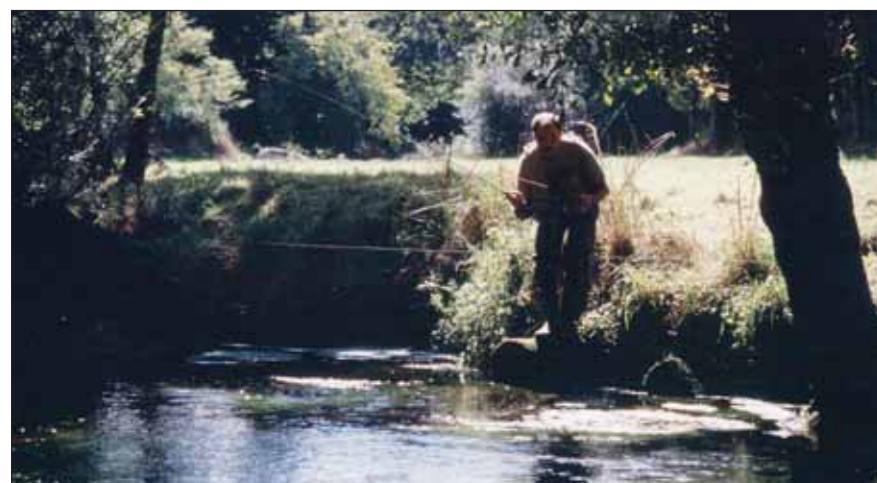
chez les plus de 55 ans, les problèmes de santé. Ces résultats sont à tempérer du fait de l'échantillonnage : les pourcentages ne tiennent pas compte des personnes qui n'ont pu être jointes (déménagement, non réponse...). 85 % des pêcheurs sont également fidèles à leur AAPPMA. 75 % estiment qu'elle remplit correctement ses missions bien que, seuls 14 % d'entre eux disent avoir des contacts réguliers avec leur association. Enfin, cette enquête fait ressortir que 57 % des pêcheurs seulement savent ce qu'est la fédération de pêche. Pourtant, la fédération est ouverte à tous les pêcheurs pour

Pêchez-vous la truite en rivière ?

OUI

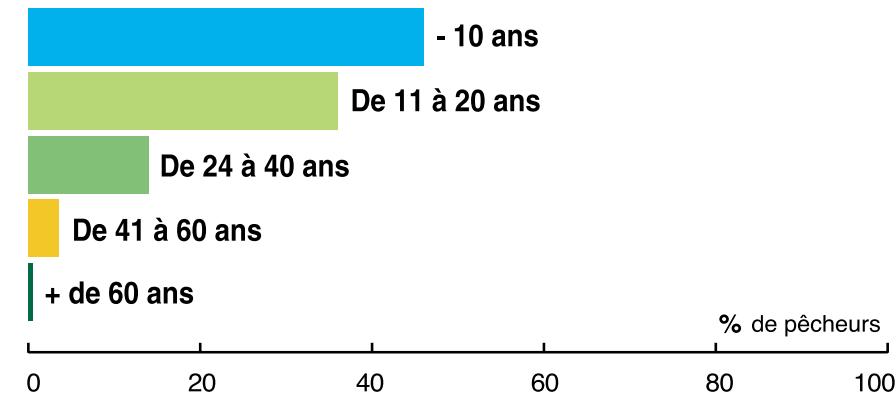
NON

0 20 40 60 80 100 % de pêcheurs



Plus de 4 pêcheurs sur 5 recherchent la truite en rivière.

A quel âge avez-vous commencé à pêcher ?



25 % des pêcheurs morbihannais ont moins de 25 ans.

toute information concernant leur loisir. ■

Y.L.C. et A.L.G.



MER - RIVIERE

ZA de Trehonin
56300
PONTIVY le SOURN
BP 84
56303 Pontivy cedex
Tél. 02.97.25.36.56

POINT AIR
Pêche • Chasse
Loisirs



6 Place du Bouffay • 56140 MALESTROIT
Tél. 02.97.75.10.44



Sous les lignes
prudence,
restons à
distance



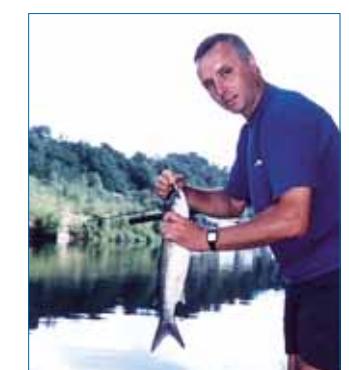
AQUA PÊCHE

PÊCHE • CHASSE • ANIMALERIE • DÉCO-MARINE • COUTELLERIE

Le spécialiste de la pêche en mer et rivière

ORGANISATION
DE STAGES DE PÊCHE
BORD OU BÂTEAUX
MER ET RIVIÈRES

11 av. Pasteur • 56700 HENNEBONT • 02.97.85.51.77 / 06.83.45.71.23



LA TRUITE INCONTESTABLE VEDETTE

Pour la deuxième année consécutive, les pêcheurs morbihannais auront été gâtés par leurs rivières.

Particulièrement les amateurs de truites !

La pluviométrie régulière y est pour beaucoup, mais c'est tout le travail de fond réalisé sur nos cours d'eau ces dernières années qui porte ces fruits.



Pêchée sur le S' Eloi le 20 mars 99 (sur une ligne à gardon !) cette truite fario de 57 cm est le reflet de cette exceptionnelle saison de pêche pour la truite.

L'année commençait bien : janvier et ses hautes eaux, offrait aux pêcheurs de carnassiers, sandres et brochets en nombre et de belle taille. On parle, par exemple, d'un sandre de 11 kg pris sur le Blavet à Hennebont ; un parmi d'autres ! Malheureusement, sans être mauvaise, la suite de la saison s'est avérée moins bonne. L'ouverture, le 17 avril, s'est même montrée particulièrement peu productive, seules quelques perches semblant avoir sauvé la mise.

Abondance ne nuit pas

La truite, au contraire, a offert à ses adeptes un véritable festival tout au long de l'année en qualité comme en quantité. Bonne en général, l'ouverture s'est même avérée excellente pour certains. Ainsi, les pêcheurs ayant choisi le Brandifrouz ont-ils trouvé des truites en nombre et très mordeuses en raison de mouvements d'eau liés au fonctionnement des moulins. A l'est, l'Arz et ses consœurs de pre-



Janvier et ses hautes eaux ont offert aux pêcheurs de carnassiers, sandres et brochets en nombre et de belle taille.

mière catégorie ont également donné de beaux paniers, même si les poissons y semblaient plus maigres, peut-être en raison des eaux encore froides.

Cette belle ouverture annonçait une saison pleine et régulière. Jusqu'à la fermeture, en septembre, les témoignages de captures de truites de belle taille se sont succédés. Certains responsables s'inquiétaient même pour le stock de reproducteurs. Mais, les inventaires piscicoles réalisées après la fermeture dans le cadre du RHP sont plus que rassurants à ce sujet. La population de truites en

âge de se reproduire est conforme à ce qu'on peut souhaiter. Ainsi, sur le Sedon une trentaine de truites reproductrices ont été dénombrées sur un secteur d'à peine 60 mètres. Or, il faut le rappeler, le Sedon ne fait plus l'objet d'aucun déversement. Comme quoi, abondance ne nuit pas ! Un bilan flatteur donc qui démontre que nos rivières sont encore productives et que la gestion que nous y menons, basée sur un milieu naturel préservé, est à poursuivre ■

C.L.C.

Vallée du Scorff
Une vallée sauvage qui accueille des hôtes aussi étonnantes que le saumon et la loutre
220 km de sentiers vous invitent à la découvrir (topoguide en vente 20 F)
Festival du saumon Mi-juillet
Fête de l'andouille Fin août
Infos pratiques
Maison du Scorff
B.P. 28 • 56620 Cléguer
02.97.32.50.79

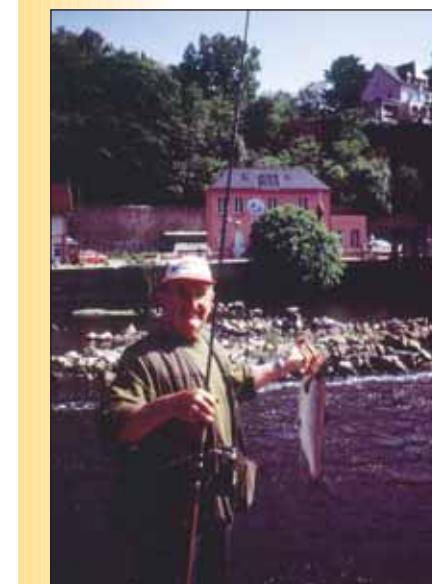

Crédit Mutuel de Bretagne
La banque à qui parler
2 rue Saint Nicolas • 56000 VANNES • Tél. 02.97.68.36.00 • Fax : 02.97.68.36.09

Pizzéria • Restaurant - Grill
Le Picéa
Tél. 02.97.60.69.18 • 1, rue Pierre le Nouail • 56890 St-Avé

ENGINS SPÉCIAUX MARAIS et ÉTANGS

GUIMARD TP
TERRASSEMENTS, ASSAINISSEMENTS, VRD, TRANSPORTS
ZA de la Paviotae • Saint-Marcel • BP6 • 56140 Malestroit
Tél. 02.97.75.11.56 - Fax : 02.97.75.26.65

Saumon : le réveil du printemps



Après la très mauvaise année 1998, due à la faible montaison de castillons, chacun voyait avec les plus grandes craintes arriver 1999. Pourtant, grâce à une migration printanière exceptionnelle au regard des précédentes, cette année fut globalement satisfaisante. L'Ellé et le Blavet ont donné lieu à d'honorables captures tant en saumons de printemps qu'en castillons. Seul, le Scorff est resté à la traîne en raison d'un effort de pêche en très nette diminution. A noter que le taux de déclaration est un des plus bas jamais constaté, ce qui confirme bien les craintes observées en début d'année concernant l'inadéquation des mesures réglementaires.

Avec une bonne migration printanière, les captures de saumons de printemps et de castillons ont été honorables tant sur le Blavet que sur l'Ellé.

Captures de saumons en Morbihan en 1999

Cours d'eau	Captures déclarées (au 18.10.99 - Chiffres CSP)	Captures estimées
Ellé	54	200
Scorff	18	70
Blavet	29	> 200
Kergoix	0	?

Repères 99

- 4 au 7 mars : Salon de la Pêche de Loisir (SAPEL) à Paris.
- 13 mars : ouverture de la truite et du saumon - France 2 tourne sur Malestroit
- 17 avril : ouverture du carnassier
- 25 avril : Assemblée générale à Gourin. Election complémentaire au Conseil d'Administration de la fédération
- 11 mai : condamnation par le tribunal correctionnel de Vannes de M. D., entrepreneur de travaux, pour recalibrage d'un cours d'eau sans autorisation.
- 3 juin : arrêté préfectoral de rejet des demandes de création d'étangs sur Ploërdut et Le Sourn.
- 5/6 juin : fête de la pêche
- 18 au 21 juin : visite de la 57ème promotion des gardes pêche (Morbihan) dans le département
- 13-14 juillet : festival Saumon de Pont-Scorff
- 4-5 septembre : festival Chasse-Pêche de Paimpont
- 18 septembre : journée départementale d'entretien de cours d'eau sur le Tarun : 250 participants.
- 19 septembre : fermeture de la 1ère catégorie.
- 6 octobre : réunion d'installation du SAGE Blavet
- 26 octobre : conférence de presse contre les piscicultures du Scorff



Comme en 1998, l'effet de dilution, lié aux débits soutenus, a limité l'impact des pollutions et protégé les peuplements piscicoles. Une dizaine de procès-verbaux ont néanmoins été dressés par la garderie pour pollution de cours d'eau. La plus spectaculaire est due à la vidange de la nouvelle piscine de Vannes dont le chlore a totalement anéanti faune et flore sur quelques centaines de mètres de la Marle.

Pour autant la situation de la qualité des eaux ne s'est pas subtilement et durablement améliorée. Ainsi, les piscicultures continuent à rejeter dans le Scorff les effluents de leurs surproductions (voir ci-contre). De même, l'analyse a posteriori montrera que les flux de nitrates continuent d'augmenter. Il est malheureusement fort probable que tous les programmes engagés pour lutter contre les pollutions diffuses ne portent leurs fruits que dans un futur plus ou moins éloigné.

Coup d'arrêt aux plans d'eau



La mise en application du SDAGE constitue un frein à la prolifération des plans d'eau.

IMPRIMERIE ALRÉENNE
Offset / typo / photocomposition
Studio P.A.O.
12, rue du Belzic • 56400 AURAY
Tél. 02.97.24.18.71 • Fax 02.97.56.58.62

des ruisseaux de 1^{ère} catégorie, dont une présentée par une commune. Le motif invoqué, "incompatibilité avec les préconisations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)", permet d'envisager d'autres décisions de ce type à l'avenir. C'est d'autant plus appréciable que, dans le même temps, le décret 99-736 du 27 août 1999 modifiait les seuils de déclaration et d'autorisation pour la création d'étang sur des ruisseaux de 1^{ère} catégorie. Dorénavant, le seuil de déclaration est fixé à 0,1 ha et celui d'autorisation à 1 ha (3 ha auparavant).

Des ruisseaux mieux protégés

Autre point important : le 11 mai, le tribunal de Vannes, jugeant un dossier concernant des travaux réalisés sans autorisation sur un petit cours d'eau, a reconnu la responsabilité pénale de l'entrepreneur au même titre que celle du commanditaire et l'a condamné en tant que tel. Indépendamment de la peine infligée (les dégâts étaient minimes), cette reconnaissance de responsabilité est d'un intérêt majeur pour la protection des têtes de bassin. En effet, jusqu'à présent, les entrepreneurs effectuaient des travaux, qu'ils savaient interdits, en toute impunité en laissant la seule responsabilité à leur client que, bien sûr, ils n'avaient pas informé. Se sachant désormais co-responsables, ils hésiteront à réaliser ces travaux interdits. Et d'ores et déjà, nous savons que plusieurs cas de refus d'intervention se sont produits. Bien que peu spectaculaire, c'est à notre sens, une des avancées majeures de ces dernières années. ■

C.L.C.

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



AGENCE BRETAGNE SUD
2, Place René Cassin 56408 AURAY Cedex
Tél. 02.97.24.42.00 - Fax : 02.97.56.63.14

Préserver plutôt que réparer

Têtes de bassin et petits ruisseaux sont les lieux de reproduction et de recrutement préférentiels des truites. Pour les protéger, le législateur a prévu que les travaux et ouvrages à réaliser dans les cours d'eau doivent faire l'objet d'une autorisation prévoyant des mesures compensatoires (art. L232.3 du Code Rural). Applicable depuis plusieurs années, cet article a déjà donné lieu à condamnations. Mais, condamner n'est pas réparer !

Dans le but d'établir un guide pour la réhabilitation des ruisseaux recalibrés, la fédération a accepté de transiger dans plusieurs dossiers pénaux établis pour non respect de l'article L232.3. Sous l'égide de la DDAF, il a été demandé aux agriculteurs concernés de réaliser des travaux de réhabilitation des secteurs dégradés. Dans un cas, l'AAPPMA de Vannes a même accepté de prêter son concours. Au bout du compte, il apparaît que presque tous les agriculteurs ont engagé des travaux. Cependant, les travaux réalisés l'ont été à minima et ont consisté en la pose de micro-seuils, de deflecteurs ou de pierres isolées. En particulier, aucun n'a respecté les tonnages recommandés, calculés pour rétablir autant que possible la section d'origine, se contentant d'utiliser une partie des matériaux extraits au moment des travaux. Par ailleurs, certains des ruisseaux concernés se sont trouvés envahis par une végétation incompatible avec la vie piscicole ou se sont envasés en raison de l'élargissement exagéré du cours d'eau.

Restauration limitée

Dans le meilleur des cas (celui où l'AAPPMA a apporté son concours), le résultat reste décevant. L'apport de matériaux importants, positionnés à la main, ne redonne au ruisseau ni son aspect naturel, ni son potentiel de production.

En conclusion de cette opération, il apparaît évident qu'il est impossible de rétablir un ruisseau recalibré, voire simplement curé, dans son état d'origine. Même en y mettant des moyens incomparablement plus importants que pour les travaux d'origine, toute tentative de réparation ne peut être que partielle et, du point de vue piscicole, inefficace à l'échelle de nombreuses années.

Tous les moyens d'information et de sensibilisation doivent donc être employés pour éviter ces opérations traumatisantes autant que répréhensibles.

C.L.C.



Piscicultures du Scorff : lettre à Mme Voynet

Madame la Ministre,

Depuis plus de trente ans, nos associations ont mené avec courage et détermination une action d'ampleur pour restaurer le Scorff et préserver la qualité de ses eaux... Mais il est un domaine où, malgré des dizaines de démarches, de courriers, d'interventions près des services de l'Etat, de procédures judiciaires, aucun progrès sensible n'a été accompli : c'est celui des deux piscicultures exploitées à Pont Kerlo sur la commune de Plouay, et à Pont Calleck sur la commune d'Inguiniel.

Ces deux établissements, dont la production a été multipliée au moins par quatre en dehors de toute autorisation, sont responsables d'une pollution organique et physico-chimique des eaux du Scorff ainsi que de perturbations chroniques des populations piscicoles de cette rivière.

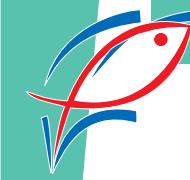
Malgré les très nombreuses interventions de nos associations et des élus de la vallée, l'administration préfectorale fait preuve d'un laxisme scandaleux en laissant depuis au moins dix ans ces deux établissements fonctionner en toute illégalité...

...Ce laxisme déplorable est insupportable à nos associations et à tous les bénévoles qui continuent de se dévouer dans l'intérêt général à la restauration du Scorff. Il porte gravement atteinte à la crédibilité de l'Etat et fait douter de sa volonté d'obtenir l'application de la loi... Nous vous demandons d'intervenir près de Monsieur le Préfet du Morbihan afin que soit engagée sans délai une action administrative vigoureuse pour obtenir la mise en conformité, sous un délai de quelques semaines, de ces deux établissements.

Nous vous remercions par avance de nous informer prochainement des décisions que vous pourrez prendre.

Dans cette attente, Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre espérance attentive...

Signataires : FDAAPPMA 56
AAPPMA de PLOUAY
Eau et Rivières de Bretagne
Den Dour Douar
Les Amis de la Rivière



Animation

UNE NOUVELLE ÉTAPE

Développer l'animation et promouvoir le loisir pêche font partie des axes prioritaires de la politique mise en place par le conseil d'administration. Pour mener à bien ces actions, la fédération a recruté deux nouveaux animateurs en 1999.



La pêche, loisir familial, est un support privilégié d'éducation à l'environnement.

Parole d'élève

"Nous sommes allés à la pêche à l'étang au Duc à Ploërmel le jeudi 8 avril 1999 avec Yvon, animateur de la Fédération de la pêche du Morbihan. Yvon nous a remis à chacun une canne et une ligne. Il nous a donné des astuces et nous a montré comment les mettre sur l'hameçon. Et puis, notre après midi de pêche a débuté. A la fin de la journée, nous avions pris cinquante poissons : des brèmes, des rotengles, des gardons... Nous les avons tous relâchés. Ensuite, nous avons rangé toutes nos affaires et avons repris le chemin du collège.

C'est une journée que je n'oublierai pas. Merci Yvon."

Ronan Diguant, élève de 6^{me} G.



Yvon Le Clainche, à qui a été confiée la mise en place de la politique d'animation de la fédération, est depuis le début de l'année 1999 aidé dans cette tâche par Loïc Lemare et Arnaud Cholet. Leur recrutement, dans le cadre des "emploi jeunes" a permis d'amplifier certaines actions. Ainsi ce sont 600 enfants qui ont, pendant le temps scolaire, découvert la pêche et/ou les milieux aquatiques dans des projets comme S eau S Blavet (voir encadré). Durant les vacances scolaires, le loisir pêche était présent par le biais

des centres aérés ou des opérations "ticket sports". Ce volume important d'animations a représenté 17 journées pour 350 enfants concernés. Les adultes ont également approfondi ou découvert notre loisir au cours de stages ou de journées de formation. Certaines de ces animations ont nécessité l'appui de bénévoles. Qu'ils en soient remerciés. Mais promouvoir la pêche, c'est aussi participer à certaines manifestations comme le Festival saumon, la Fête de la pêche, etc.

Aider les AAPMAs

Les écoles de pêche qui ont encore bien fonctionné grâce au dévouement de certains bénévoles, ne sont plus aujourd'hui le seul outil utilisé par les AAPMAs pour faire découvrir le loisir pêche et former les plus jeunes.

En effet, la fédération a décidé de mettre à disposition de chaque AAPMA l'encadrement et le matériel dont elle dispose.

Ainsi chaque association qui en fait la demande, peut bénéficier de 3 demi-journées d'aide pour faire découvrir les écosystèmes aquatiques et initier à la pêche les plus jeunes. Douze associations ont saisi cette opportunité en 1999.

La volonté des AAPMAs d'intéresser les jeunes à notre loisir a amené l'AAPPMA de Muzillac à mener une expérience originale de parrainage (voir page 25).

Développer le partenariat

Le P.D.P.L. (Plan départemental de développement et de promotion du loisir-pêche) est le volet halieutique du plan de gestion piscicole. Actuellement en cours de rédaction, il fixera le cadre d'intervention des différents partenaires intéressés par notre loisir et susceptibles de collaborer pour différentes actions : édition de documents, aménagement et signalisation des parcours de pêche, etc. Notre participation au SAPEL (voir rubrique "Au fil de l'eau" page 18) est l'illustration de ce partenariat.

Y.L.C.

S eau S Blavet 1998 - 1999

Partenaire pour la 4^{ème} année du projet initié par le District du Pays de Lorient en collaboration avec l'O.C.C.E. (Office central de la coopération à l'école), soutenu par le Conseil Régional de Bretagne, la Fédération est intervenue dans 9 classes (216 élèves) du bassin du Blavet.

Sensibiliser les enfants des écoles primaires (7 - 10 ans) au thème de l'eau et à tous les thèmes qui s'y rattachent et faire naître en eux une véritable conscience écologique sont les objectifs premiers de ce projet.

Basé sur une pédagogie de l'alternance, avec comme support la malle pédagogique "Ricochet", les enfants ont, dans un premier temps, appris en jonglant entre imaginaire et rationalité, à mieux vivre l'eau. Cette première étape a permis aux enfants, aidés par l'enseignant et d'autres intervenants, de définir un projet et, dans un deuxième temps, de devenir des acteurs de leur environnement proche. Ainsi, guidés par les animateurs de la fédération, les 216 enfants ont pu entretenir un tronçon de cours d'eau situé à proximité de leur école. Ces journées, également consacrées à une première découverte des écosystèmes aquatiques, ont permis de répondre à bien des interrogations et de mettre en évidence le fragile équilibre de ces milieux. Gageons que ces enfants seront des adultes respectueux de cette ressource indispensable à la vie.

Y.L.C.



En nettoyant un cours d'eau à proximité de leur école, les enfants ont pu devenir acteurs de leur environnement proche.

Articles de pêche - Chasse
Appâts vivants - Cartes de pêche
Drogerie

Jean Chenais

2 rue de la Poste
56220 PEILLAC
Tél. 02.99.91.36.92

Irlande
Pêche du BROCHET
8 jours : avril à novembre
12 ans d'expérience

Tout compris (transports, hébergement, pension, guide, matériel, appâts, bateau, essence).

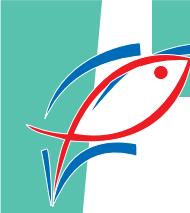
Association E.F.P. - club esox
32 rue Hélène Boucher • 54100 Nancy
Tél. 03.83.97.76.52 / 06.07.15.10.11
Fax : 03.83.98.45.32

REGUINY
Camping
municipal
de l'étang ***

Plan d'eau 10 Ha,
à proximité :
Piscine, mini-golf,
barques, etc...

Renseignements et réservations :
Tél. 02.97.38.61.43 ou 02.97.38.66.11





Un exemple de plan de gestion

L'AAPPMA de Josselin

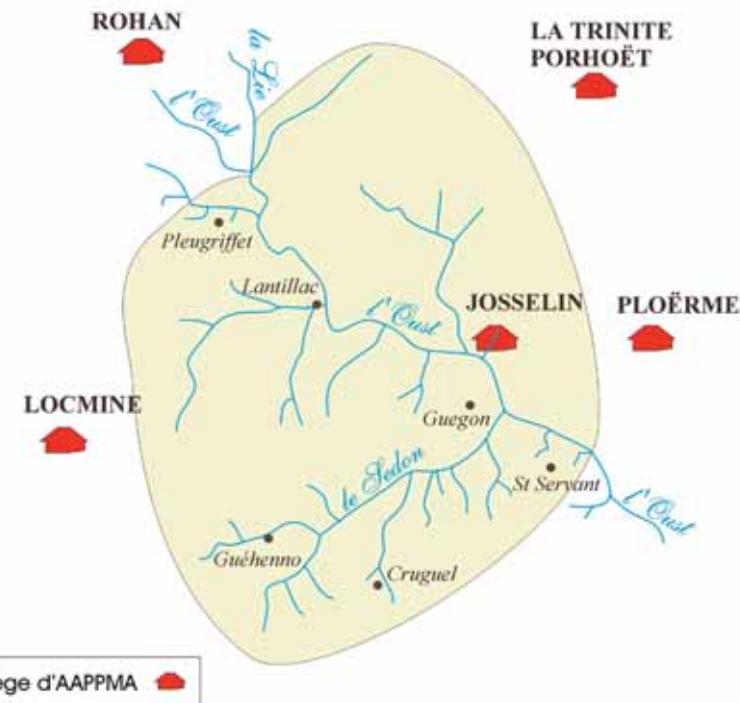
La démarche de mise en place des plans de gestion piscicole par les AAPPMA du Morbihan, engagée au niveau départemental en 1995, commence à s'appliquer au niveau local. Plusieurs AAPPMA sont en cours de rédaction de leur plan. Un document qui leur servira de guide d'actions pour 5 ans. L'AAPPMA de Josselin est une de ces associations pilotes. Gros plan sur cet exemple concret qui se généralisera à l'ensemble du département.

Situé au nord-est du département, le secteur de gestion de l'AAPPMA de Josselin présente des cours d'eau variés. Le diagnostic établi dans le Plan Départemental de Protection et de Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) fait apparaître une situation contrastée : - l'Oust présente un peuplement piscicole perturbé car la plupart des zones de frayères à brochets ne sont pas fonctionnelles, - le Sedon est un bassin "conforme" pour la truite : elle y trouve des conditions favorables pour accomplir tout son cycle biologique (zones de reproduction, abris, nourriture...) - le Lié et les autres affluents directs de l'Oust du secteur de Josselin sont des cours d'eau très perturbés (étages sévères, habitat uniformisé...) A partir de cet état des lieux, des modes de gestion différents peuvent être retenus.

Objectifs et choix

L'objectif de l'AAPPMA est d'offrir une palette de possibilités de pêche sur son secteur pour satisfaire les pêcheurs, tout en protégeant le milieu aquatique. Le bureau de l'AAPPMA, a donc décidé de

L'Hameçon Josselin : secteur de gestion



mettre en place une gestion adaptée à chacun des bassins :

- sur le Sedon : une gestion patrimoniale immédiate
- sur l'Oust : une gestion patrimoniale à court terme
- sur les autres bassins : la gestion patrimoniale est différée à long terme

Le Sedon : des truites sauvages uniquement

Le mode de gestion patrimonial a été retenu sur le Sedon. Cette gestion n'est possible que sur des cours d'eau "conformes", c'est à dire sans atteinte majeure au fonctionnement de l'écosystème. Dans ce cas, les populations de poissons sauvages sont équilibrées et toute introduction de poissons (même sous forme d'œufs ou d'alevins) est inutile et parfois même préjudiciable au peuplement naturel.

Ainsi, aucun déversement de poissons n'est effectué sur le bassin du Sedon depuis 1997. Les captures de truites réalisées en 1998 et 1999 ont satisfait largement les pêcheurs à la recherche de poissons sauvages. De plus, un point de pêche électrique situé en aval du bassin

permet de suivre l'évolution des peuplements piscicoles chaque année.

L'Oust : priorité aux frayères à brochets

Sur l'Oust, la gestion patrimoniale n'est pas possible dans l'immédiat car le milieu est perturbé. L'AAPPMA de Josselin a choisi de réaliser des actions sur le milieu pour le rendre conforme et permettre une gestion patrimoniale. Ces actions sont des restaurations de frayères à brochets fonctionnelles : des zones en pente douce, avec environ 40 à 60 cm d'eau en fin d'hiver et début du printemps, bien éclairées. Cela passe par l'achat de parcelles favorables par la fédération, leur entretien,

"L'objectif de l'AAPPMA de Josselin est d'offrir une palette de possibilités de pêche sur notre secteur pour satisfaire les pêcheurs et recruter les jeunes. Bien entendu, tout en protégeant le milieu aquatique."

Jean Claude Ledermann,
président de l'AAPPMA de Josselin.

des travaux de terrassement, la pose d'un vannage pour s'affranchir des variations de niveaux d'eau pendant la reproduction... Sur Josselin, deux terrains sont en cours de négociations et trois autres frayères devraient être réalisées d'ici 5 ans. Ces frayères bénéficient d'un financement dans le cadre des "contrats nature" de la Région.

Sur les affluents directs de l'Oust, les problèmes ne pourront pas être résolus dans les 5 ans. La gestion patrimoniale est donc différée à long terme.



Le président Ledermann (3^{ème} à partir de la gauche) et les techniciens de la fédération lors d'une visite de repérage de sites de frayères à brochets.

Initier et informer

La démarche concernant le loisir pêche est moins avancée que sur le milieu. Pour Jean-Claude Ledermann "l'objectif prioritaire pour l'AAPPMA est de recruter des jeunes pêcheurs, mais aussi de satisfaire les pêcheurs actuels. Les parcours de pêche sur le secteur de l'AAPPMA sont suffisamment diversifiés pour offrir des types de pêche adaptés à la demande de chacun. Reste à améliorer l'information et assurer la promotion de ces parcours". Cette volonté se traduit notamment par

des opérations d'initiation pêche auprès des plus jeunes, ainsi que par la réalisation d'un dépliant de présentation des parcours de l'AAPPMA et de renseignements pratiques.

Suivi et évaluation

Toutes les actions retenues dans le plan de gestion seront évaluées pour juger de leur intérêt. Ainsi, le mode de gestion

retenue pourra être confirmé ou modifié au vu des résultats au terme des 5 ans du plan de gestion.

Ce plan de gestion piscicole est un exemple de la démarche actuellement initiée dans le Morbihan. Plusieurs autres AAPPMA ont commencé à élaborer leur plan de gestion. L'objectif est de couvrir rapidement toutes les AAPPMA pour que le travail de chacune soit vraiment efficace, que les milieux soient préservés et que les pêcheurs pratiquent leur loisir dans les meilleures conditions. ■

A.L.G.

Un diagnostic : trois situations



Le Sedon

Le Sedon est un bassin conforme. Le choix de l'AAPPMA est d'adopter une GESTION PATRIMONIALE IMMEDIATE. Dans ce cours d'eau où les populations de poissons sauvages sont équilibrées, toute introduction de poissons est inutile.



L'Oust

L'Oust est un bassin perturbé. L'AAPPMA a opté pour une GESTION PATRIMONIALE A COURT TERME. La priorité est donnée à la reconquête et à la restauration des frayères à brochet.



Le Crasseux

Les affluents de l'Oust, dont le Crasseux, sont très perturbés. L'AAPPMA s'engage sur une GESTION PATRIMONIALE A LONG TERME, les problèmes ne pouvant être résolus avant 5 ans. Dans ce cadre, des déversements de poissons à vocation halieutique sont envisageables.

PATRICK GOUDY

Agent général



Toutes assurances pour les particuliers et les professionnels

31 rue du Gal Dubreton

56800 PLOËRMEL

Tél. 02.97.74.03.01

Fax : 02.97.74.32.00



POUL-FETAN

un village d'autrefois

"les gestes d'hier revivent sous vos yeux"

Ouvert toute l'année • Au cœur de la vallée du Blavet

56 310 QUISTINIC

Tél. 02.97.39.72.82

Fax : 02.97.39.77.03

L'ENTRETIEN SUR LA SELLETTE ?



En lieu et place des curages destructeurs des années "glorieuses", les pêcheurs ont peu à peu imposé un nouveau mode d'entretien des cours d'eau, strictement végétal. Qualifié de "respectueux de l'environnement", cet entretien est, depuis quelques temps, en proie aux critiques. Accusé d'être à l'origine d'un appauvrissement biologique par certains scientifiques, il est également critiqué par quelques élus lui reprochant son coût pour la collectivité. Pourtant, si une approche plus fine des objectifs et méthodes est à développer en fonction du milieu, l'entretien régulier des cours d'eau demeure la réponse la plus adaptée pour préserver l'avenir.

Point de vue.

Les boisements rivulaires étaient autrefois très exploités.

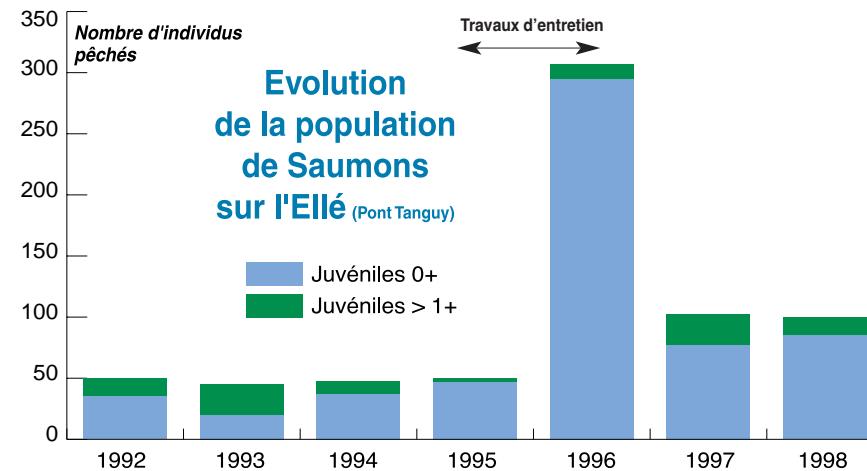
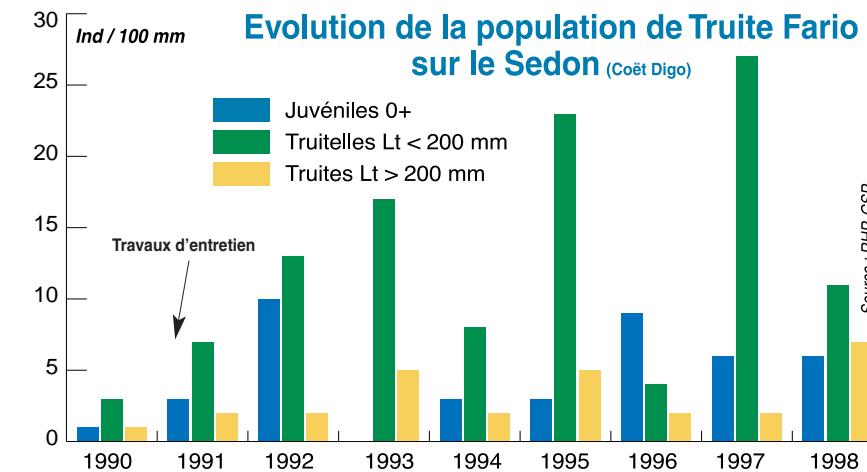


302. Vue de l'Ellé au grand Pont, près Le Faouët

Autrefois, les cours d'eau étaient régulièrement entretenus, le bois fournant une source d'énergie importante. A partir des années 50, l'utilisation du fioul comme combustible et la diminution de la main d'œuvre disponible sur les exploitations agricoles a entraîné l'abandon de l'entretien régulier des cours d'eau, peu à peu remplacé par les curages à la pelleteuse. Face à cette situation, les pêcheurs ont réalisé dès les années 70 des chantiers de nettoyage de rivière par la méthode douce. Depuis 1990, le travail s'est amplifié et affiné grâce au partenariat avec les collectivités créant ainsi les conditions d'un entretien durable des cours d'eau. A une pratique empirique de terrain menée par les pêcheurs comme seule alternative aux pelleteuses, succède une démarche de la collectivité imposant une évaluation des pratiques.

Des données anciennes

Se basant sur des travaux anciens réalisés entre 1974 et 1979 sur le Scorff et un de ses affluents par l'INRA, certains scientifiques accusent les travaux d'entretien d'appauvrir les peuplements piscicoles en supprimant caches et abris. Ces études tendent à montrer effectivement que



l'entretien réalisé est à l'origine d'une raréfaction de la truite, pouvant d'ailleurs favoriser le saumon. Cependant, la faible durée du suivi, la date de cette observation (sécheresse de 1976, peu favorable aux salmonidés), le choix des secteurs (habitat peu diversifié, en particulier sur le ruisseau de Kernec) ainsi que le fort déboisement pratiqué à l'époque, limitent de fait l'intérêt de ces données.

Chiffres pour chiffres

Afin de mesurer l'impact de la restauration des cours d'eau sur le peuplement piscicole deux sites sont suivis dans le cadre du RHP (Réseau Hydrobiologique et Pisicole) depuis 1990 dans le département du Morbihan.

Le Sedon : Cet affluent de l'Oust est situé sur le secteur de Josselin. Il a une pente moyenne assez forte, le secteur observé a une largeur de 5 à 6 m. Les travaux sont intervenus à l'automne 1990. Les inventaires piscicoles font apparaître sur le moyen terme un impact très positif du nettoyage (cf. graphique) sur les populations de truites, y compris les adultes de taille capturable (supérieure ou égale à 200 mm).

Ces résultats qui mettent en évidence un impact positif de l'entretien contredisent les observations précédentes.

Prendre en compte l'état initial

En fait, l'impact des travaux de restauration de cours d'eau dépend de l'état initial :

Sur un cours d'eau "originaire", la diversité du lit (radiers profonds, courbes, sous bergeres, substrat diversifié) et des berges (présence d'une végétation diversifiée : arbres, arbustes, arbrisseaux) offre des conditions favorables d'abri, de nourriture et de reproduction aux peuplements piscicoles. La restauration du cours d'eau représente alors un simple rattrapage peu traumatisant et rapidement sans impact. Au contraire, sur un cours d'eau "perturbé" qui a été recalibré et reprofile, transformé en gouttière pour évacuer l'eau, c'est souvent le tronc en travers du lit qui crée la diversité. L'enlever c'est retirer le seul abri dont dispose le poisson. A chaque situation correspond donc un entretien adapté. Si l'entretien végétal induit un impact, certes traumatisant à court terme, il demeure nécessaire sans quoi le cours d'eau s'encombre et perd, peu à peu toutes ses capacités à assurer ses fonctions, y compris piscicoles.

Les méthodes d'entretien doivent donc évoluer vers une prise en compte plus fine des usages en jeu et des objectifs visés. Il ne faut cependant pas oublier que les pratiques actuelles ont déjà considérablement évolué et que les coupes jugées parfois trop radicales sont souvent liées à la nécessité de rétablir un boisement sain et équilibré. C'est la raison pour laquelle il faut que la collectivité priviliege un entretien régulier des cours et que toutes ses composantes en assument ensemble le financement. ■

J.C.L.C.

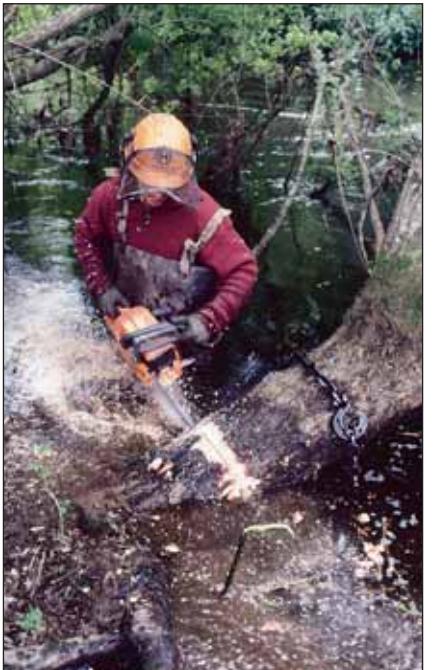
Journée départementale de restauration et d'entretien de cours d'eau

Depuis dix ans, la Fédération de Pêche organise la journée départementale de restauration et d'entretien de cours d'eau.

Cette année, 200 pêcheurs se sont retrouvés le samedi 18 septembre sur les bords du Tarun à Plumelin, sur la zone d'influence de l'AAPPMA de Locminé.

Malgré une pluie battante toute la matinée et la montée du niveau de l'eau en fin de matinée, 1300 mètres de cours d'eau ont été restaurés.

En 1989, la Fédération de Pêche du Morbihan créait la première équipe de cantonniers de rivière. Dix ans plus tard le bilan est encourageant : le linéaire restauré ou entretenu avoisine les 2 000 km et l'implication des collectivités se développe.



Les chantiers de bénévoles ont permis d'entretenir 50 km de cours d'eau en 99 et les équipes permanentes 143 km.

Si on note un certain tassement de la participation active des bénévoles, elle reste toutefois significative. Elle témoigne ainsi de la volonté personnelle des membres des AAPPMA d'agir en faveur du milieu même si certains se sont contentés de leur participation financière de 52 F en 1999.

L'ensemble des AAPPMA a restauré ou entretenu plus de 50 km de cours d'eau.

Chantiers permanents

Ce travail essentiel des bénévoles s'accompagne de celui, tout aussi important, des chantiers permanents pour rendre le réseau hydrographique accessible et empêcher les interventions hydrauliques lourdes. Les six équipes permanentes ont remis en état 143 km de cours d'eau concernant les zones suivantes :

- Syndicat du bassin du Scorff : Poursuite des travaux sur le Scorff et ses affluents dans le cadre de Bretagne Eau Pure II ; la 2^{ème} année d'un programme de 37 km a été engagée sur les zones d'influence des AAPPMA de Plouray et Guéméné.

- Syndicat du bassin du Scorff : Poursuite des travaux sur le Scorff et ses affluents dans le cadre de Bretagne Eau Pure II ; la 2^{ème} année d'un programme de 37 km a été engagée sur les zones d'influence des AAPPMA de Plouray et Guéméné.

- Pays d'Accueil du Blavet : Le programme 3^{ème} année a démarré. Il prévoit la restauration de 30 km de cours d'eau

sur les zones d'influence des AAPPMA de Lorient, Baud et Melrand.

- Pays d'Accueil du Roi Morvan : Après quelques mois d'interruption, le chantier redémarre par une première tranche de travaux de 14 km sur les zones d'influence des AAPPMA de Gourin, Entente du Haut Ellé et Guéméné.

- Syndicat du Loc'h : Le programme de travaux engagé dans le cadre de Bretagne Eau Pure II continue. La 4^{ème} tranche de travaux de 30 km est engagée sur les zones d'influence des AAPPMA d'Auray et Grand Champ.

- Bassin Yvel Hyvet : Le programme de la 3^{ème} tranche s'est terminé en mars, mais l'Association Yvel Hyvet n'a pas souhaité poursuivre l'opération dans le cadre de Bretagne Eau Pure 4^{ème} année. Une réunion à l'automne devrait permettre de fixer les conditions de la poursuite des travaux. ■

J.C L.C.

Reconnaissance d'un métier

Les premiers C.A.P. d'Agent d'entretien de l'espace option rivière ont été décernés. L'AREP Saint Yves de Gourin a organisé une formation de juin 1998 à mai 1999 qui a permis à neuf personnes de passer cet examen en formation continue. Ceci constitue une étape dans la reconnaissance du métier d'agent d'entretien des rivières.

En bref

Une expérience pilote de gestion patrimoniale sur le Brandifrou



Dans le cadre des plans de gestion piscicole, les AAPPMA peuvent mettre en place sur certains bassins un mode de gestion patrimoniale. Cette gestion n'est possible que sur des cours d'eau "conformes", c'est à dire sans atteinte majeure au fonctionnement de l'écosystème. Sur ces bassins, les populations de poissons sauvages sont suffisamment équilibrées pour supporter une pression de pêche sans introduction de poissons. Mais pour s'assurer que l'absence de repeuplement ne provoque pas de diminution des captures par les pêcheurs, le bassin du Brandifrou, affluent rive droite du Blavet, géré par l'AAPPMA de Melrand a été retenu en 1998 comme pilote du département. Depuis 1998, aucun poisson d'élevage n'a été introduit sur le bassin. En 1999, une quinzaine de pêcheurs volontaires de l'AAPPMA ont accepté de tenir des carnets de captures. Pour le moment, seuls quatre de ces carnets ont été analysés : les quatre pêcheurs ont capturé 80 truites en 1999, dont 35 % de taille supérieure à 20 cm (parmi lesquelles 4 truites de 30 à 35 cm et 1 truite de 37 cm !). En moyenne, il leur a fallu 2h25 pour capturer une truite adulte. La moyenne par sortie a été de 3,6 truite dont 1,6 de taille supérieure à 20 cm. Ces "rendements" de pêche constituent un indicateur du bon état du peuplement de truites. Cependant, il reste à analyser les autres carnets et à suivre l'expérience pendant cinq ans. Parallèlement, des pêches électriques ont été réalisées en septembre 1999 par la brigade départementale du CSP sur 3 secteurs du Brandifrou. Le plus aval présentait de bonnes zones courantes favorables aux alevins et truitelles (50 truites pêchées). Les deux autres secteurs pêchés ne présentaient presque que des habitats favorables aux truites adultes, d'où des densités totales plus faibles (respectivement 17 et 28 truites). Plusieurs années de suivi sont nécessaires pour s'affranchir des conditions hydroclimatiques. Si ce mode de gestion s'avère positif, il pourra être étendu à d'autres contextes du département. ■

Ragot Normark France : la puissance des marques

Rapala

SHIMANO

Mustad

François Tivarelli

CORTLAND

Diamondback

SIGLON

PLANO

Les Arches : un an après

La journée départementale d'entretien de cours d'eau de 1998 était consacrée à l'aménagement du ruisseau des Arches, un affluent de l'Oust du secteur de Males-troit. Dans les années 1970, ce cours d'eau avait subi des travaux lourds d'hydraulique agricole responsables notamment d'une uniformisation du milieu et de la disparition des abris pour les poissons. Le 19 septembre 1998, 250 bénévoles avaient diversifié l'habitat piscicole en disposant des blocs de pierre dans le cours d'eau. Qu'en est-il un an après ? Les pêcheurs ont fréquenté le ruisseau des Arches pendant toute la saison : les postes de pêche, plus nombreux, rendait la capture des poissons plus intéressante. Le ruisseau a retrouvé une allure moins monotone, les courants succèdent aux plats et les blocs constituent des caches. Des pêches électriques ont été réalisées sur le secteur aménagé. Les résultats ne sont pas encore analysés mais, apparemment, plus de truites et d'anguilles qu'en 1998 ont été inventoriées sur ce secteur. Bien sûr, il faudra des années avant de pouvoir mettre en place une gestion patrimoniale sur ce cours d'eau : les perturbations sont trop importantes pour que 300 tonnes de cailloux recréent une rivière naturelle. Les solutions techniques pour remettre en état les cours d'eau ne sont pas encore bien expérimentées. La meilleure solution reste encore de préserver le réseau hydrographique de toute atteinte. ■



Evaluation de l'efficacité d'une réserve de pêche

L'efficacité des réserves est controversée car l'absence de prélèvement par la pêche crée souvent un déséquilibre dans les peuplements : les gros individus restent sur place et exercent une prédatation sur les individus les plus jeunes. Cela a été confirmé par des pêches électriques sur un affluent de l'Yvel du secteur de l'AAPPMA de Mauron (commune de

Concoret). Trois stations ont fait l'objet d'inventaires par pêche électrique par la brigade départementale du CSP : un secteur sur la réserve et deux secteurs en aval. Des déversements d'alevins de truites ont été réalisés sur la réserve jusqu'en 1997. L'objectif était d'alimenter par ces truites le reste du cours d'eau. Pourtant, les résultats de pêches électriques ont été très décevants : sur la station située sur la réserve, seules deux truites ont été pêchées ! Sur les deux stations en aval, respectivement 0 et 2 truites ont été capturées. En effet, la mise en réserve de pêche n'est pas un mode de gestion adapté : les plus gros individus, qui ne sont pas capturés, restent sur la réserve et consomment les alevins et truitelles. Sur le reste du cours d'eau, les déversements n'ont pas été plus efficaces : d'autres facteurs limitants (habitat,...) qui affectent sans doute les peuplements de poissons sauvages, ne permettent pas l'implantation de poissons d'élevage. Sur un cours d'eau perturbé, reconstituer une population de truites est toujours un objectif difficile à atteindre. ■



ACCASTILLAGE • DÉCO MARINE • VÊTEMENTS MARINS
TOUT POUR LA PÊCHE EN MER ET EN RIVIÈRE

Pêche Univers Marine

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VOTRE RÉGION • 1.000 M²
PLUS DE 20.000 RÉFÉRENCES EN MAGASIN

6 rue de la Longeraie
ZI S^T GRÉGOIRE
35760 RENNES

(En face Géant)

Tél. 02.99.38.68.81

www.peche-univers.fr



Malestroit : octogénère alerte

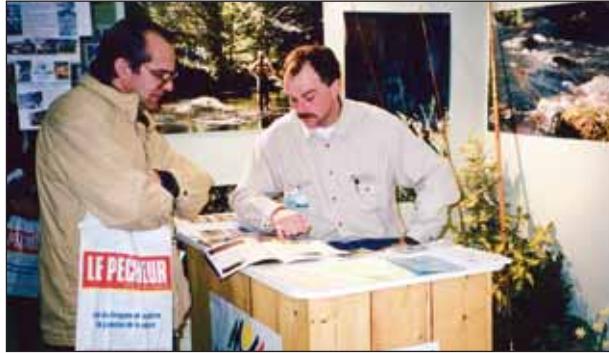
Le 18 septembre 1999, à l'issue de la journée départementale de réhabilitation de cours d'eau, les bénévoles de l'AAPPMA de Malestroit et leurs conjoints se sont réunis autour d'un solide buffet campagnard pour fêter les 80 ans des "Pêcheurs Malestroyens". Le président actuel, Pierre Jan rappela les buts que les grands anciens s'étaient fixés : "Veiller à l'assainissement et au repeuplement des cours d'eau ...", comme quoi les plans de gestion piscicole ne sont pas une invention récente...! Le président de la Fédération, François Le Sager, a remis ensuite la médaille de la Fédération au président de l'AAPPMA, Pierre Jan et au trésorier, Bruno Wayaffe.

Cette réunion de détente se termina fort avant dans la soirée, chacun se promettant d'être là pour le centenaire, du moins par petits enfants pêcheurs interposés. ■



L'AAPPMA de Malestroit, forte de ses 80 ans est toujours bien alerte.

SAPEL : Salon de la pêche et des loisirs



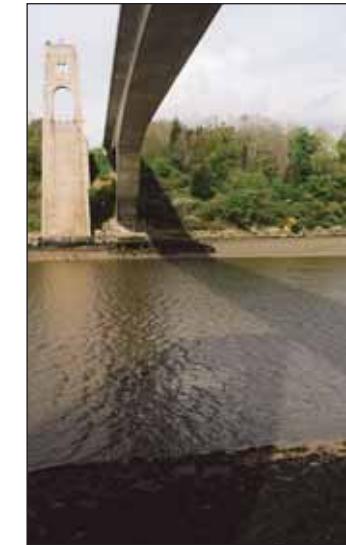
Le stand du Morbihan lors du dernier SAPEL.

En collaboration avec le Comité départemental du tourisme, les pays d'accueil touristiques (du Blavet, des Rohan, d'Oust à Brocéliande, du Roi Morvan, de Vilaine, de Rhuys à Muzillac) et le Syndicat du Scorff, la Fédération de Pêche était présente à Paris du 4 au 7 mars pour cet événement du monde de la pêche.

Pendant ces quatre jours, nous avons eu le plaisir d'accueillir sur le stand bon nombre de Morbihannais satisfaits de voir leur département représenté, mais aussi des pêcheurs recherchant des informations halieutiques pour préparer leurs vacances. Pour l'édition 2001, nous envisageons d'ores et déjà d'étendre notre partenariat aux trois autres fédérations bretonnes. ■

COGEPOMI : Négociation sur les estuaires

La pêche en mer et en estuaire, professionnelle et amateur, est souvent montrée du doigt par les pêcheurs de saumons. Ils lui attribuent des captures importantes à l'origine de la diminution des stocks. A la demande des représentants des fédérations, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs a organisé sous l'égide d'élus, de scientifiques et de représentants de l'administration, une confrontation des différentes parties prenantes. Pêcheurs amateurs et professionnels en mer, pêcheurs en rivière, ont évoqué leurs pratiques, leurs attentes et ont planché sur une réglementation adaptée. Bilan positif puisque de nombreuses idées reçues ont été levées. En particulier, il est apparu que, sauf sur la Laïta où un problème existe, la pêche du saumon en estuaire est, pour des raisons techniques admises par chacun, inexistante. Par contre les pêcheurs professionnels ont signalé leur souhait de maintenir une activité de pêche au filet sur les rougets et le mulet. Cette pratique est très spécifique, limitée dans le temps et absolument sans risque pour le saumon. En conséquence, une nouvelle réglementation, plus draconienne, a été proposée au COGEPOMI et sera mise en application. ■



Hormis la pêche du mulet en hiver et celle du rouget (quelques jours par mois en été), toute pêche au filet sera interdite en amont du pont du bonhomme sur le Blavet et de celui de la 4 voies sur le Scorff.

Championnat du monde 2001

La candidature de Rieux n'a pas été retenue par la Fédération Française de pêche au coup. C'est à Paris que se déroulera donc cette manifestation. Regrets... bien sûr car M. MAHEAS, Maire de Rieux, qui présidait le comité pour la candidature du Morbihan, œuvre de façon qualitative pour le site international de pêche au coup en relation étroite avec le Conseil Général, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et bien sûr la Fédération de Pêche. Et espoir... que de nombreuses épreuves de pêche au coup se dérouleront bientôt sur le site de Rieux et particulièrement le Championnat d'Europe. ■



Rieux, un site exceptionnel pour les épreuves de pêche au coup.

57^e promo de gardes-pêche : le Morbihan lui donne son nom



Dotée d'un nom, "Morbihan", et d'un parrain, François LE SAGER, la 57 ème promotion de gardes-pêche toute fraîche émoulue de l'école du Paraclet a effectué son voyage de fin d'études en terre morbihannaise, du 18 au 21 juin dernier.

Avant de rejoindre leur nouvelle affectation, les 26 stagiaires de l'école du Paraclet ont, au cours d'un voyage marathon, pu apprécier le travail mené par la fédération de pêche du Morbihan. Si la formation de ces jeunes gardes (dont quatre femmes) a été essentiellement axée sur la connaissance et la gestion du milieu, ces préoccupations sont partagées avec la fédération morbihannaise. Préservation du milieu, entretien et réhabilitation de cours d'eau, protection des migrants, accès aux rives sont autant d'actions dont ils ont pu évaluer l'engagement sur le terrain, au cours d'étapes instructives : frayères à lamproie de Muzillac, passes à migrants au barrage d'Arzal et sur le Ty Mad, réhabilitation du ruisseau des Arches, station de piégeage de Pont-Scorff, chantier de nettoyage sur le Nancq et découverte touristique de Carnac et de Saint-Cado tout de même ! ■

Ne lancez pas votre ligne... sous les lignes

Le plaisir de l'eau est attrant, vous ne regardez qu'elle, surtout lorsque l'espérance d'une touche, d'une prise alléchante guide vos pas et vos rêves. La recherche du "meilleur coin" ne doit pas vous amener à oublier que vos cannes à pêche sont longues et peuvent malencontreusement toucher des lignes électriques.

Des lignes électriques peuvent surplomber votre rivière ou ruisseau préféré. Elles peuvent aussi longer partiellement un étang ou plan d'eau que vous découvrez la première fois. Les cannes à pêche, souvent conductrices de l'électricité, manipulées près des lignes électriques vous exposent à des dangers. Une proximité trop grande peut provoquer un arc électrique, appelé amorçage. Vous risquez alors l'électrocution. Suivez le conseil d'EDF et de votre fédération de pêche : "Sous les lignes prudence, restons à distance". ■

Etude et Gestion des Peuplements Piscicoles et des milieux aquatiques



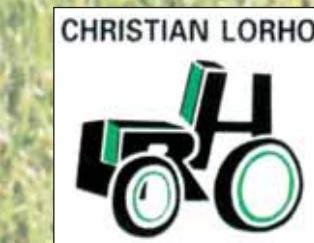
- Etudes et gestion des peuplements piscicoles
- Enquêtes halieutiques
- Passes à poissons et restauration des voies de migration
- Habitats piscicoles - Débits biologiques
- Notices d'incidence
- Pêches électriques ou aux engins, pièges de comptage



Tél. 02.99.54.29.19 · Fax : 02.99.33.14.34

Email : fishpass@fish-pass.fr
<http://www.fish-pass.fr>

MATERIELS POUR ESPACES VERTS Produits d'Équipements



Ets CHRISTIAN LORHO
Route d'Auray - 56330 Camors
Tél. 02.97.39.22.14
Fax : 02.97.39.12.85

Cycle LORHO
Rocade Sud
56330 Pluvigner
Tél. 02.97.24.97.08

CONNAÎTRE LE CHEMIN DE L'EAU

En matière de lutte contre les pollutions d'origine agricole, si la maîtrise de la fertilisation et des traitements phytosanitaires est essentielle, la connaissance du "chemin de l'eau" est tout aussi importante. Le diagnostic du réseau hydrographique est ainsi nécessaire pour déterminer les aménagements permettant d'agir sur la manière dont l'eau va dissoudre ou transporter les éléments polluants vers les cours d'eau et donc, en limiter l'impact. Et ce, pour le plus grand bien de la faune piscicole que ces aménagements concernent également.

L'exemple du Miny :

La réalisation du diagnostic du réseau hydrographique du Miny, affluent de l'étang au duc à Ploërmel, a permis en premier lieu de reconstituer la totalité du réseau hydrographique.

Si les cartes IGN affectent le Miny d'une longueur de 9,25 km, les relevés de terrain le créditent d'une longueur totale de 16,7 km. 45 % du linéaire total observé échappent ainsi à la cartographie sur support IGN. De même pour le cadastre (document fiscal où figurent les limites de parcelles et le classement), qui omet 67 % du linéaire total observé.

Parallèlement, l'état des différents ruisseaux du bassin a pu être caractérisé. Les cours d'eau ont été classés en trois catégories : originel, naturel, perturbé. Seul 1 % du linéaire appartient à la première catégorie (et 16 % en zone dite naturelle) tandis que 83 % est en zone perturbée. Sur ces portions, des actions lourdes de recalibrage et rectification ont rendu le cours rectiligne, uniforme avec des berges droites et un substrat fin.

Des actions d'aménagement ont pu être proposées dont un premier volet est réalisé. L'observation de l'évolution du cours d'eau apportera des informations utilisables sur d'autres secteurs.

Les têtes de bassin ont souvent été aménagées pour favoriser l'agriculture intensive.

La réactivation de méandres et de zones humides, une des retombées du diagnostic réalisé sur le Miny.



Présentant un double intérêt en matière d'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi de préservation du milieu aquatique et des espèces piscicoles, le Diagnostic du Réseau Hydrographique (DRH) est une étape indispensable de la reconquête de l'eau.

En partenariat avec la chambre d'agriculture et l'Adasea, la fédération s'est engagée dans la démarche BEP2 (Bretagne Eau Pure 2) pour réaliser le DRH de plusieurs bassins dont celui de l'Yvel-Hyvet.

Description fine

La définition d'un cours d'eau s'appuie sur deux axes essentiels : l'aspect hydraulique (forme du lit et des berges, nature du substrat) et l'aspect biologique (vie aquatique : poissons, macro-invertébrés, végétaux). La présence d'eau en certaines périodes (étage) n'est pas un paramètre nécessaire.

L'observation de terrain distingue trois situations des cours d'eau :

- originel : le lit est sinuex, présente des sous berges et une granulométrie diversifiée.
- naturel : le lit a été modifié dans le passé mais il est en voie de renaturation : présence de sous berges et granulométrie diversifiée.
- perturbé : le lit a été modifié, rectifié et/ou recalibré.

En complément de la description du "lit mineur" et des berges du cours d'eau, les parcelles riveraines sont également décrites par la nature de leur occupation et la présence d'une zone humide. Enfin tous les éléments particuliers nécessaires à la description du milieu sont relevés : fosses, buses, drains, ...

Les oubliés des cartes

Cette étude globale du réseau hydrographique a permis de mettre en évidence quelques réalités :

- Les cours d'eau en tête de bassin sont nettement sous représentés sur les cartes de référence (IGN et cadastre).
- Dans les secteurs à forte activité, les cours d'eau sont majoritairement perturbés : ils ont été adaptés à une agriculture très présente et avide d'espace.
- La situation du cours d'eau ne peut être abordée que par une approche globale du "fond de vallée" sur la totalité du bassin versant.

Outil de gestion

La prise en compte pour les pêcheurs du réseau hydrographique est essentielle pour la préservation des milieux aquatiques et de la population piscicole ou leur réhabilitation.

Pour la collectivité, ce diagnostic est un

outil pour apprécier la sensibilité à l'eau des parcelles ; il peut être à l'origine de projets d'aménagement de zones de fond de vallée pour préserver la qualité de l'eau :

- localisation des zones enherbées,
- reconstitution de zones humides,
- implantation adaptée des talus,
- travaux à réaliser dans le lit mineur : seuils, reméandrisation, ...

D'ores et déjà, ce diagnostic du réseau hydrographique a été réalisé de manière partielle sur le bassin Yvel-Hyvet. Il a été complété sur les sous bassins prioritaires où la qualité de l'eau est médiocre : Rézo/ Camet nord - Camet sud et ruisseau du bord de lac. Par ailleurs, l'ensemble du bassin versant du Loc'h est en voie d'achèvement. Enfin, sur le bassin versant du Miny (voir encadré), le diagnostic du réseau hydrographique a permis d'engager les premiers travaux de "réactivation de zone humide" et de dé-drainage d'un bas de parcelle. Dans un contexte départemental ou l'agriculture a fortement modelé le paysage, les cours d'eau dégradés sont nombreux. Le diagnostic des cours d'eau est donc appelé à devenir un axe majeur de la reconquête de la qualité de l'eau ■

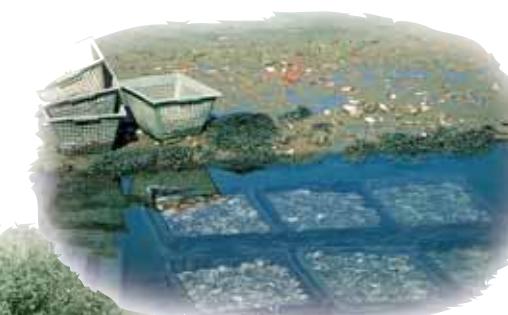
J.C.L.C.

La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu majeur pour chacun d'entre nous.

La Chambre d'Agriculture du Morbihan se mobilise aux côtés des agriculteurs pour relever ce défi.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
MORBIHAN



Préparer
les terrains
de l'avenir

La libre circulation, c'est ce que vise le programme d'action en faveur des grands migrateurs engagé en 1994 au sein du contrat de plan Etat-Région Bretagne. Ce volet a pris fin en 1999, même si de nombreux travaux ne se termineront que dans le courant de l'année 2000. Si il est encore trop tôt pour dresser le bilan définitif, les réalisations et acquis de connaissances sont déjà considérables. Tour d'horizon pour notre département.

Restaurer les peuplements de grands migrateurs, c'est avant tout leur assurer la libre circulation entre la mer et l'amont des bassins versants. Pour permettre l'accès aux frayères, il est impératif d'équiper les barrages en passes à poissons. L'effort le plus important en ce domaine concerne le Blavet, véritable "route des affluents".



La passe à poissons du Grand Barrage à Hennebont avant sa mise en eau. Grâce à l'équipement de 10 barrages, le Blavet retrouve son rôle de "route des affluents".

Repères

Depuis mai 1999, Marie-Andrée ARAGO est responsable de la coordination du programme "Poissons migrants" au sein de Ouest-Grands-Migrateurs* où elle succède à Vincent VAUCLIN.

Diplômée de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier, Marie-Andrée ARAGO a travaillé trois ans à la délégation régionale du Conseil Supérieur de la Pêche de Montpellier, notamment sur la problématique des poissons migrants et des passes à poissons, avant d'effectuer une mission de six mois à EDF comme coordinatrice de projet.



Cette expérience du travail en collaboration avec des partenaires d'horizons très divers sera un atout dans le poste qu'elle occupe actuellement.

* Ouest-Grands-Migrateurs est une émanation de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique chargée de coordonner l'ensemble du volet "Migrateurs".

**Hôtel ** NN
LE
GAUDENCE
RESTAURANT**
Réveillons Noël et jour de l'an
Ouvert toute l'année.
Restaurant fermé le dimanche

Parking privé
2, route de Redon
56350 ALLAIRE
Tél. 02.99.71.93.64
Fax : 02.99.71.92.83

SARL THOMAS
Vente et réparations
27, rue Maréchal Leclerc
56150 BAUD • Tél. 02.97.51.14.02 • Fax : 02.97.39.04.17

RENAULT
FINA
STATION

Blavet, axe majeur

Dix passes, pour un montant total de 4,2 MF y ont été réalisées grâce à l'implication du Pays d'accueil de la Vallée du Blavet et de son président, Jean Le Bec. L'accès aux principales zones de frayères, notamment la Sarre, est désormais possible sans difficulté. Seul reste à aménager le barrage de Kerousse, propriété d'EDF,...et à batailler pour obtenir l'accès en amont de Pontivy.

Ont également été aménagés les barrages de Pen Mur sur le St Eloi à Muzillac (1996), de Kerdréan sur le Tohon et de Guéveneux sur l'Arz (fin 1999). Il faut ajouter à cette liste plusieurs aménagements réalisés hors contrat de plan : Arzal,

porte de la Vilaine, et le barrage du Pont-rouge sur l'Aër (1995). A l'inverse, certains aménagements programmés n'ont pu être réalisés. C'est le cas, notamment des passes à poissons de l'Oust, dont la construction est reportée à 2000-2001 pour des raisons techniques et budgétaires. Néanmoins, en matière de migrations, ce programme constitue une avancée sans précédent dont l'impact positif est déjà perceptible.

Habitat adéquat

Restaurer les peuplements de migrants, c'est également recréer des conditions de vie (habitat, qualité d'eau) et mettre en

place des modes de gestion propres à assurer le développement des populations naturelles. Cela suppose, au préalable de connaître les besoins physiologiques des espèces concernées et comprendre les dynamiques de populations. C'est la raison pour laquelle différents types d'études ont été engagées pour :

1 → évaluer le potentiel de production en smolts de saumons des différents cours d'eau grâce à l'étude des habitats piscicoles,

2 → cerner la dynamique des populations de saumon, grâce, en particulier, à l'important programme d'études engagé sur le Scorff, aux études d'abondance de smolts, au comptage des frayères et au suivi des migrations à la passe d'Arzal ou sur le Sal,

→ Suite page 24

Repères

Le volet "poissons migrants" du Contrat de plan comprend :

- 16 rivières bretonnes et certains de leurs affluents.
- Dans le Morbihan, le programme Anguilles vise la Vilaine, l'Oust (Arz et Claire), Le Saint Eloi et le programme saumons ; l'Ellé, le Scorff, le Blavet et le Kerroix.
- des actions déclinées en cinq thèmes : libre circulation, état des milieux et des populations, élevages, gestion de la ressource et communication.
- plus de 120 actions pour un budget de 32 MF sur 6 ans.



Avec l'équipement d'Arzal (ici la passe à civelle), l'axe Vilaine-Oust est réouvert aux poissons migrants.



Pêche à "l'Irländaise" sur le Sèbrevet. Les inventaires piscicoles permettent de suivre l'évolution et la dynamique des peuplements.

La salle de visualisation de la passe d'Arzal et Odyssau à Pont-Scorff (sur ce cliché) sensibilisent le public à l'immense richesse que constituent les grands migrants.

Robert Mouchy S.A.

- Protection Pare-Soleil (stores intérieur-extérieur)
- Bâches
- Réparation camping

56220 PEILLAC
Tél. 02.99.91.28.22
Fax : 02.99.91.21.30

Plouay Automobiles

Garage Xavier SALIC
Reparations toutes marques
Dépannage - Remorquage

21 rue de la Chaumière • 56240 PLOUAY
Tél. 02.97.33.31.65
Fax : 02.97.33.25.95



3 → préciser les caractéristiques de la pêcherie (sur le Blavet, sur le Scorff). Certaines des connaissances acquises grâce au Contrat de Plan sont déjà mises en application. C'est ainsi que la réglementation de la pêche de la civelle dans l'estuaire de la Vilaine a été adaptée en fonction des observations faites à Arzal sur le comportement migratoire des jeunes anguilles. D'autres devront être approfondies. Le saumon, par exemple, malgré les nombreuses données accumulées recèle encore trop de mystères pour qu'on puisse gérer sa pêche de façon simple mais efficace en garantissant la pérennité des stocks.

Faire connaître

Un des objectifs du programme était également de faire connaître l'immense richesse que constituent ces poissons migrateurs. La salle de visualisation installée à la passe d'Arzal, Odyssium à Pont-Scorff, répondent à cet objectif de même que la réalisation de films, d'expositions, ... Tous ces équipements permettent au grand public de découvrir les cycles de vie, la biologie des différents migrateurs.

Toujours plus loin

Sauf très mauvaise surprise, le prochain contrat de plan (2000-2006) comprendra également un volet consacré à la faune piscicole. Ce nouveau programme permettra de compléter le parc de passes à poissons sur le Blavet (à l'amont de Pontivy ?), sur l'Oust et leurs affluents et d'améliorer les connaissances acquises. Il s'ouvrira également à de nouvelles rivières, comme l'Ellé, ainsi qu'à la truite et au brochet, espèces cibles des plans de gestion. ■

C.L.C.

CAMPING CARAVANING
Municipal - 56320 Le Faouët
Beg er Roc'h * Tourisme**
Ouvert de Mars à Septembre
En bordure de rivière "Ellé"
Location de Mobil'homes et Bungalows toile
Tél. 02.97.23.15.11
Fax : 02.97.23.11.66

Un programme ciblé

Les poissons appelés "Grands Migrateurs" sont le saumon, la truite de mer, les aloses (grande et feinte), la lampre marine et l'anguille. Leur caractéristique commune est de vivre alternativement en rivière et en mer, milieux entre lesquels ils migrent. En Bretagne, tous les cours d'eau sont susceptibles d'accueillir une ou moins de ces espèces. Cependant, barrages et dégradation des rivières ont considérablement réduit les secteurs fréquentés par certaines de ces espèces. Afin d'augmenter l'efficacité des moyens disponibles, il a été décidé de les concentrer. C'est ainsi que, pour ce premier programme, seules 2 espèces (le saumon et l'anguille) et 6 cours d'eau (Oust et affluents, St Eloi, Sal, Blavet et Scorff) ont été retenus et ont fait l'objet d'opérations.



Les saumons effectuent jusqu'à 4000 km pour revenir dans leur rivières natales bretonnes. L'équipement des barrages en passes à poissons permet à ces grands migrateurs d'accéder aux zones de fraie.



Les anguilles arrivent sur nos côtes à l'état de civelles après avoir traversé l'Océan Atlantique. 6000 Km au gré du Gulf-Stream...

Saumon : connaître le potentiel de production



Le relevé précis des différents habitats piscicoles d'une rivière, permet d'estimer son potentiel de production en jeunes saumons.

Evaluer le potentiel de production d'une rivière à saumons est fondamental pour déterminer l'état du stock. L'étude des habitats piscicoles du cours d'eau permet d'obtenir cette donnée. Le principe et les résultats sont les suivants :

Les tacons se trouvent préférentiellement sur des secteurs de radiers et de rapides et, dans une moindre mesure, sur les plats. Cartographier ces différents habitats permet de quantifier ces surfaces productives et d'en déduire une

estimation du potentiel de production en smolts.

Le tableau ci-dessous donne, pour chacun des cours d'eau inventoriés dans le cadre du contrat de plan, les résultats obtenus :

Affluents	Blavet	Claie	Sal	Tohon-Kervily	Trévelo
Longueur totale inventoriée	274 km	52 km	10 km	32 km	51 km
Potentiel de production totale en smolts	15 000	1 200	230	950	1 240
Potentiel de production en smolts en aval du 1 ^{er} obstacle	7 000	225	0	130	730

Apprendre

LE PARRAINAGE PÊCHE

Aujourd'hui devenue une activité de loisir, la pêche est confrontée à la concurrence des activités sportives ou culturelles. Pour faire face à cette situation et inviter les plus jeunes à découvrir la pêche avec cinq parrains lors d'une dizaine de sorties. Trucs, astuces et connaissances ont été divulgués avec bonheur. La souplesse de cette formule et la liberté qui est laissée aux parrains comme aux parrainés, de programmer ensemble leurs sorties, sont à la base de la réussite de cette expérience. Un exemple à suivre et poursuivre. ■

Y.L.C

Témoignages

→ Jean, parrain dynamique

"Il me semble que transmettre à ces jeunes nos connaissances sur les différentes techniques de pêche et la protection des milieux aquatiques c'est aussi une façon d'assurer une relève pour la pêche de demain. J'ai accepté d'être parrain car le système est très souple et cela me permet d'emmener ces jeunes à la pêche quand je le souhaite ; il me suffit de les contacter et nous fixons la date de leur prochaine sortie. C'est aussi sécurisant pour les parents de savoir que leurs enfants ne sont pas tout seuls au bord de l'eau".

→ Clément et Corentin, parrainés comblés.

"La pêche c'est super, mais nous on

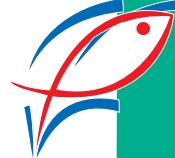
Muzillac en 1999, avec l'accompagnement de la fédération. Cette expérience pilote a permis à 16 jeunes de découvrir ou d'approfondir la pêche avec cinq parrains lors d'une dizaine de sorties. Trucs, astuces et connaissances ont été divulgués avec bonheur. La souplesse de cette formule et la liberté qui est laissée aux parrains comme aux parrainés, de programmer ensemble leurs sorties, sont à la base de la réussite de cette expérience. Un exemple à suivre et poursuivre. ■

ne sait pas bien pêcher, heureusement que Jean est là. Avant, je pêchais des gardons avec du fil 18/100°, maintenant, je fais des lignes avec du fil 10/100° ; je casse quelquefois mais je pêche plus de poissons. Moi j'aime bien pêcher la truite mais c'est pas facile .. ! L'autre jour, j'en ai pêché une petite de 18 cm. Jean m'a dit qu'il fallait la remettre à l'eau pour qu'elle puisse pondre ses œufs un jour. Sans cette explication on n'aurait pas compris ; alors je l'ai remise dans la rivière. Nous, on trouve que c'est bien que les autres pêcheurs nous montrent comment il faut faire, on en a parlé à l'école et il y a trois copains qui voudraient bien apprendre à pêcher, alors on leur a dit de téléphoner au président de la société de pêche de Muzillac, il est super sympa !"



Le parrainage, un moyen formidable de transmettre ses connaissances tout en assurant une relève pour la pêche de demain.

Ecole de pêche



AAPPMA de Lorient

M. LE BOUEDEC Gérard
6 rue des Pétunias
56650 LOCHRIST
02 97 36 92 60
Ouverture : de novembre à avril

AAPPMA de Vannes

M. LE MARTELOT Jean Yves
3 rue du Marais
56880 PLOEREN
02 97 40 12 50
Ouverture : avril à décembre

AAPPMA de Locminé

M. CAMUS Claude
1 rue de la Lande
56390 COLPO
02 97 66 80 89
Ouverture : d'avril à juillet

AAPPMA de Ploërmel

M. BRIEND Michel
Rue du Chesnai
56800 MONTERELOT
02 97 74 80 24
Ouverture : mars à décembre

AAPPMA de Malestroit

M. JAN Pierre
Maison de l'eau et de la pêche
56140 MALESTROIT
02 97 75 26 50
Ouverture : toute l'année

AAPPMA de Pontivy

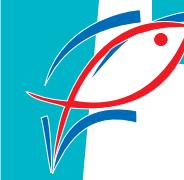
M. BRUHAT Jacques
Maison de la Pêche
Ile des Recollets
56300 PONTIVY
02 97 25 39 06
Ouverture : janvier à juillet

L'Hameçon Nolfféen

M. GIRAUD Jean Marc
Roscanvec
56250 SAINT NOLFF
02 97 45 55 02
Ouverture : mars à octobre

Ecole de pêche de Berric

M. VANDAMME Maurice
02 97 67 34 85
Ouverture : mai à octobre



L'OUVRAGE ET LE MÉTIER



Travailler pour les pêcheurs de demain.

Ah ! L'an 2000 et ses symboles. Il est vrai que sauter un millénaire n'a pas été donné à beaucoup d'habitants de notre terre. Mais, d'un autre côté, il y a peu de chances que, du jour au lendemain, les rivières coulent à l'envers. De même, il est probable que les poissons, nos partenaires, n'aient pas conscience de l'événement. Ce qui est certain, par contre, c'est que les nuisances et la pollution continueront. "Vingt fois sur le métier, remettez l'ouvrage" écrivait Boileau ; an 2000 ou pas, l'adage reste d'actualité, et votre fédération continuera à travailler.



Dans le cadre du "contrat nature" passé avec le Conseil Régional, cinq frayères à brochets seront réalisées sur Rohan, Josselin et Ploërmel.

Les opérations de restauration-entretien de cours d'eau seront reconduites. Cinq chantiers sont programmés pour un kilométrage d'environ 200 km (Ellé, Scorff, Blavet, trois cantons, Loch). L'opération de longue haleine, entreprise voilà 12 ans pour redonner vie à nos rivières abandonnées et les protéger des pelleteuses, se poursuivra donc. Elles pourront être complétées par quelques opérations de réhabilitation, en cours d'étude, notamment sur le bassin Yvel-Hyvet. L'aspect festif et symbolique sera donné par la journée départementale d'entretien qui se tiendra le 17 juin 2000 sur la Claise (voir encadré joint).

Migrateurs : l'inconnu

Avec la fin du contrat de plan Etat-Région, c'est tout un programme qui se termine. Un nouveau cadre devrait lui succéder, mais dont nous ignorons tout à l'heure actuelle. Difficile donc d'annoncer déjà ce dont demain sera fait. Plusieurs actions seront néanmoins lancées, suite des précédentes, telles que les suivis d'abondance de saumons sur l'Oust et le Blavet, les études d'habitats piscicoles sur l'Ellé et le Lizioec, ou le suivi des migrations de saumons au Moulin des Princes.

Côté gestion piscicole, 5 frayères à brochets, étudiées courant 1999 dans le cadre d'un "contrat - nature" passé avec le Conseil Régional, seront réalisées sur Rohan, Josselin et Ploërmel. Également dans ce cadre du "contrat-nature", sera étudié un important programme de reboisement et restauration des habitats sur le cours moyen de l'Arz. Cette opération fait partie des priorités retenues dans le cadre du Plan Départemental de Gestion Piscicole approuvé fin 1998. Le



2000 bras pour l'an 2000

Réunir 1000 personnes sur un chantier d'entretien de cours d'eau, tel est le défi que l'AAPPMA de Malestroit et la fédération tenteront de relever le 17 juin 2000 sur la Claise entre BOHAL et PLEUCADEUC. C'est par cette action symbolique que les pêcheurs morbihannais fêteront le passage d'un millénaire à l'autre, et marqueront une nouvelle fois, à cette occasion leur attachement à des rivières entretenues, poissonneuses et accessibles. Au programme de la journée : débroussaillage, entretien et aménagement le matin (objectif de 20000 m de berges entretenues) ; manifestations diverses autour de la qualité de l'eau et de l'environnement l'après-midi. Pêcheurs... et non-pêcheurs seront bien évidemment les bienvenus.

Après le ruisseau des Arches en 1998 (sur ce cliché) et le Tarun en 1999, la Claise accueillera l'édition 2000 de la journée départementale d'entretien.

troisième volet important en matière de gestion piscicole sera la poursuite de la mise en place des plans de gestion sur cinq nouvelles AAPPMA.

Topoguide et Internet

L'animation sera à nouveau un des secteurs importants de notre action. Outre les interventions auprès des jeunes qui devraient encore progresser, 2000 sera l'année de la parution du topoguide préparé en 1999 avec les pays d'accueil. Par ailleurs, nous inaugurerons le millénaire par la création d'un site Internet destiné aux cyber-pêcheurs, dont le nombre croît de façon exponentielle. ■



Les interventions en milieu scolaire devraient encore progresser.

Stages de pêche

La Fédération organisera aux mois de mai et juin, des stages de découverte de la pêche à la mouche. Ces stages, sur une ou deux journées, seront l'occasion de vous initier aux techniques de lancer ainsi qu'au montage des mouches. Les dates n'étant pas aujourd'hui fixées, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au 02 97 44 54 55.



Parc Aquanature Le Sterou

Pêche sur 3 réservoirs : truites en-ciel Foré (Specimens). Parcours mouche sur rivière en Nokill (1.6 Km) et sur canaux. Visite d'aquariums le Long du Bief de son moulin. Demi-journées : 100 F (2 kg d'empoissonnement). Journée : 150 F (3 kg d'empoissonnement).

Un parcours aménagé de 15 km vous permettra, dans le calme, de découvrir la faune et la flore du parc. Ce circuit vous émerveillera par ses rivières, ses forêts, ses étangs et ses vallons, d'où le nom de "Domaine des six vallées" et son site légendaire du "Trous du Biniou".

Gîtes de caractère de plain-pied (pour 4/8 pers.)

Tarif du gîte :

Juillet/Août (semaine)	2700 F
Mi-saison	2000 F
Hors saison	1800 F
Week-end	1000 F

C'est à la croisée de ses chemins que vous pourrez rencontrer une centaine de cerfs et daims en totale liberté.

Juillet-Août : randonnées équestres et balades en calèche.

Pour rester en totale harmonie dans ce site exceptionnel, un chalet accueille vous y attend pour vous ressourcer.

- Vidéo
- Exposition d'animaux
- Documentation
- Spécialités régionales

Tarif entrée :

30 F adulte
20 F enfant (-12 ans)
25 F groupe de 20 pers.

Heures d'ouverture : de 10 h à 19 h
Ouvert tous les jours d'avril à Novembre, Dimanche et vacances scolaires le reste de l'année
Renseignements :
02.97.34.63.84 - Fax : 02.97.34.64.79

Trop compliqué, incompréhensible! Tel était, il y a peu encore, notre système de cartes de pêche et de taxes piscicoles. Conscients qu'il y avait là une cause de désaffection, les responsables morbihannais de la pêche se sont engagés depuis plusieurs années dans une œuvre de simplification de ce système. Celle-ci nous a conduit au cours des dernières années à soutenir et mettre en application dans le département les cartes "jeune", "quinzaine" et "journalière" ainsi que les taxes piscicoles associées. L'intégration de la réciprocité fédérale dans la carte de pêche, qu'ont décidée récemment les présidents des 26 AAPPMA morbihannaises réunis à Vannes, est le stade ultime de cette longue démarche.



Une carte de pêche plus simple et moins chère pour s'adonner à sa passion dans tout le département.

MA du Morbihan, sera de fait titulaire de la vignette de réciprocité fédérale et, à ce titre, pourra pêcher sans plus de formalités sur l'ensemble des lots de pêche gérés par les 26 AAPPMA du département.

C.L.C.

Le département pour tous

A partir du 1er janvier 2000, tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche d'une AAPP-

Réglementation 2000 : fiche pratique

Dates d'ouverture :

- 1^{ère} catégorie et truites : du 11 mars (à 8 h 00) au 17 septembre inclus
- 2^{nde} catégorie* :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 30 janvier et du 15 avril au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année

* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

Heures d'ouverture :

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture :

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- saumon : 50 cm
- sandre : 40 cm
- black-bass : 23 cm (en seconde catégorie)
- brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

Nombre de lignes autorisées :

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. arrêté préfectoral).
- en 2^{nde} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures :

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur
- Saumons : voir encadré spécifique.

ment. Parallèlement, la même mesure, qui était déjà en vigueur pour les cartes "quinzaine" et "journalière", a été entérinée pour la carte "jeune". Plus simple pour les pêcheurs, cette mesure devrait également être particulièrement appréciée des trésoriers et des dépositaires.

Carte moins chère

Plus simple, la carte de membre sera également moins chère puisque pêcher la truite dans le département, par exemple, ne coûtera plus que 400 F pour une année pour un adulte, contre 417 F en 1999. Certes la minorité de pêcheurs qui n'adhéraient pas à la réciprocité fédérale paiera un peu plus, mais en contrepartie verra ses secteurs de pêche s'élargir. Allant dans le sens de l'histoire, cette mesure offrira à terme plus de moyens pour garantir l'accès de tous à la pêche par la maîtrise des bords de cours d'eau. ■

C.L.C.

Pêche en merchant dans l'eau :

En vue de la protection des frayères, la pêche en merchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 14 avril inclusivement, sauf sur la Sarre où elle est interdite toute l'année.

Réserves permanentes de pêche :

En application des articles R 236.86 et R 236.88, toute pêche est interdite :

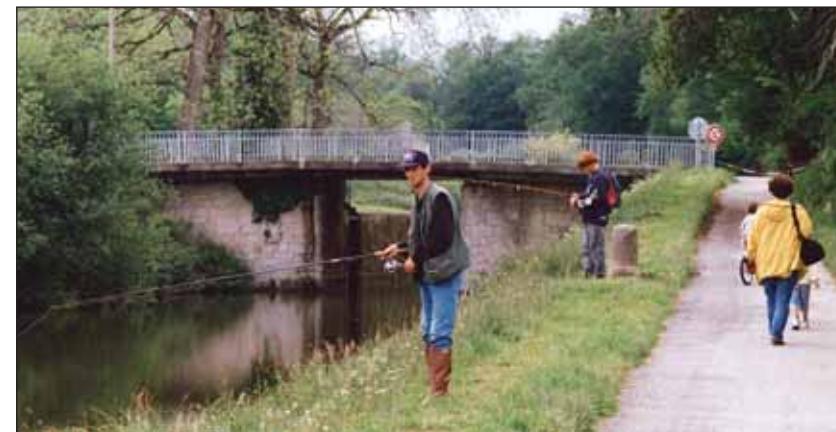
- à partir des ouvrages établis sur les cours d'eau du domaine public (Blavet, Canal de Nantes à Brest) ainsi qu'à l'aval de ceux-ci sur une distance de 50 mètres.

- à partir des barrages établis sur les cours d'eau à saumons ainsi qu'en amont et en aval sur une distance de 50 mètres.

En plus de ces réserves permanentes, des réserves de pêche sont fixées annuellement par arrêté préfectoral. Renseignez-vous auprès de la Fédération ou en consultant l'avis annuel dans les mairies.

Cours d'eau et plans d'eau de seconde catégorie dans le Morbihan

- 1 - La Vilaine.
- 2 - L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
- 3 - Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
- 4 - La Cliae en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- 5 - L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en-dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
- 6 - L'Arz en aval du 2^{ème} pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
- 7 - Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- 8 - Le canal du Blavet.
- 9 - Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- 10 - Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
- 11 - La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Mousterio.
- 12 - Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
- 13 - Les étangs de plus de 3 ha



L'ouverture du carnassier au 15 avril offre une protection suffisante pour le maintien d'un peuplement de qualité en sandre comme en brochet.

Depuis 1998, le carnassier ouvre le troisième samedi d'avril, date préconisée à l'échelon national, contre début mai auparavant. Cette décision a été très controversée par certains pêcheurs et responsables d'AAPPMA qui estiment que cette date ne préserve pas suffisamment la reproduction du sandre et du brochet. Elle sera cependant reconduite en 2000. Précisions ! Fermer la pêche de telle ou telle espèce pendant sa période de reproduction est un des outils dont on dispose pour gérer une espèce. Il s'agit de protéger les géniteurs à un moment où ils sont plus vulnérables, afin d'augmenter la descendance et, par suite, favoriser le maintien en bon équilibre de la population concernée. Certaines populations sont plus sensibles que d'autres et réclament donc plus de protection. C'est le cas par exemple de la truite et du brochet, espèces peu prolifiques et très sensibles à la qualité du milieu, qui nécessitent de fortes mesures de pro-

C.L.C.

Prix des cartes

Tarifs cartes de pêche 2000 (donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

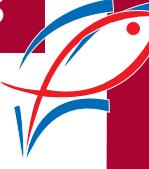
→ Carte sociétaire	235 F
→ Carte -16 ans	70 F
→ Carte journalière	35 F
→ Carte quinzaine	90 F
→ Carte découverte	gratuite
(- 10 ans - 1 seule ligne flottante)	

Vignette réciprocité interfédérale 100 F (pour pêcher dans les 4 départements bretons)

→ Taxes piscicoles :	• Taxe réduite	85 F
	• Taxe complète	165 F
	→ Taxe jeunes (-16 ans)	60 F
	→ Taxe saumon et truite de mer	150 F
	→ Taxe vacances	60 F
	→ Taxe journalière	15 F
	→ Taxe engins et filets	160 F

Où se procurer ces cartes ?

Toutes ces cartes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.



L'OUVERTURE EN MARS MAINTENUE

Comme l'an passé, un désaccord est apparu entre différents intervenants du COGEPOMI sur les mesures à mettre en œuvre pour protéger les saumons de printemps. En conséquence, la réglementation présentée ci-dessous est susceptible d'être légèrement modifiée (dates, quotas) en fonction des arbitrages en cours. Néanmoins, plusieurs points du projet peuvent être considérés comme définitifs :

- l'ouverture de la pêche du saumon coïncidera comme par le passé avec celle de la truite. Le projet de décalage de 6 à 7 semaines, critiqué par les représentants des pêcheurs, a été abandonné.

- En plus du quota (TAC) de saumons capturables par bassin déjà en place depuis plusieurs années, il sera fixé pour chaque rivière un quota spécifique aux saumons de printemps (tous saumons pris avant le 15 juin ou mesurant 70 cm et plus). Si ce quota est atteint, tout saumon supérieur à cette taille devra être relâché. Cette mesure est complétée par l'interdiction d'utilisation de la gaffe, l'épuisette, seule, restant autorisée. Cette mesure avait été souhaitée par beaucoup l'an passé.

- Le système de taxe piscicole change également : retour au timbre taxe (au prix de 150 F) donnant droit à un assortiment de déclaration de capture (bague + déclaration). En cas de capture, en échange de la déclaration correspondante, une nouvelle bague sera délivrée gratuitement par le dépositaire. Cette mesure devrait encourager les pêcheurs à déclarer leurs captures, d'autant que chacun d'entre eux devra signer lors de l'achat de son timbre-taxe un engagement formel à respecter les règlements en vigueur. ■

DATES ET QUOTAS POUR LES RIVIÈRES MORBIHANNaises (**)

RIVIÈRE	OUVERTURE	TAC GLOBAL**	TAC "PRINTEMPS" (inclus dans TAC global)
Blavet	du 11-03 au 30-07 et du 9-09 au 24-10	environ 500	87
Scorff aval (***)	11-03 au 30-07 et du 9-09 au 24-10	environ 290	50
Scorff amont	11-03 au 30-07		
Ellé	11-03 au 30-07(*)	environ 350	85
Autres cours d'eau morbihannais	11-03 au 30-07	/	/

(*) Discussion en cours avec le Finistère pour harmoniser les modalités de pêche sur la partie mitoyenne.

(**) Informations en notre possession début novembre 1999 et susceptibles d'être modifiées.

(***) Limite amont/aval au Pont Kerlo (CD Plouay / Arzano)

LOCATIONS DE CAMPING-CARS



à partir de 4100^f la semaine

DES PRIX CANON
pour les week-end de printemps

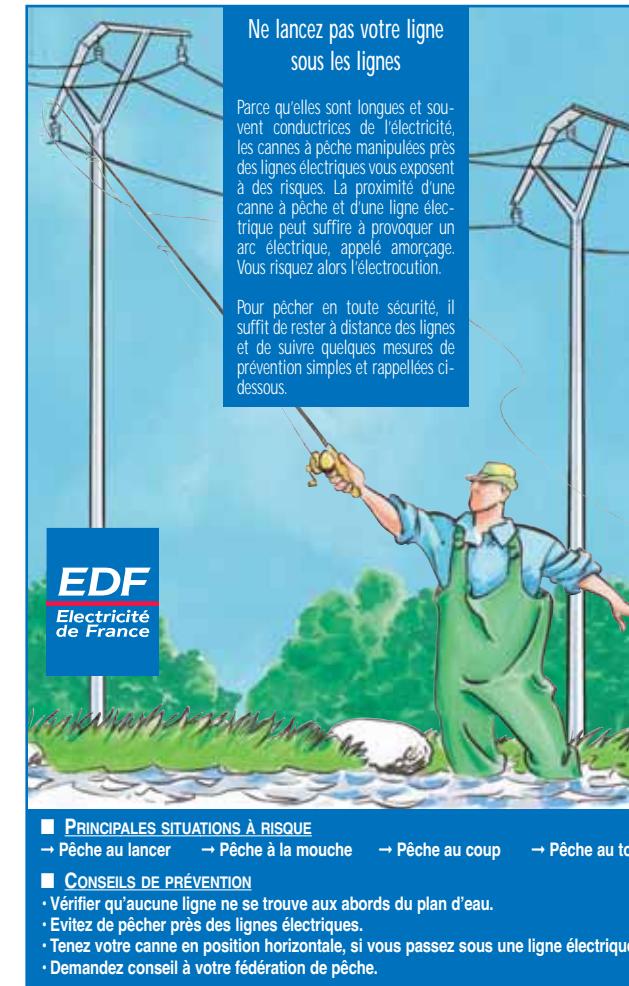
Les vacances en camping-car et la pêche à la ligne
ont en commun l'amour de la nature

FRANCE ESCAPE • VANNES : 02.97.63.18.16 • REDON : 02.99.72.26.06

Les cours d'eau à saumon

La pêche du saumon n'est autorisée que sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1987 et désignés ci-après :

- Le Naïc : en aval du pont du C.D. 177.
- L'Ellé : en aval des ponts de Ker Sainte-Anne sur le C.D. 1, commune de Plouray.
- L'Inam ou Steir-Laë : en aval du pont du C.D. de Scaër à Gourin au lieu-dit Kerbiquet, commune de Gourin.
- Le ruisseau du Moulin du Duc : en aval du "Pont du Duc" (ex R.N. 169) près du Moulin du Duc, communes de Le Saint et Langonnet.
- Le ruisseau de Pont Rouge ou Aër : en aval du Pont de Borne, en limite des communes du Croisty et Saint Tugdual.
- Le Scorff : en aval du moulin inférieur de Tronscorff, commune de Langoëlan.
- La Sarre : en aval du pont du C.D. 142 de Baud à Guéméné sur Scorff dit Pont Sarre, commune de Guern.
- Le Brandifout ou Ruisseau de la Croix Rouge : en aval du pont du C.D. 3 de Bubry à Baud, commune de Bubry.
- L'Evel : en aval du pont du C.D. 767 (ex R.N. 167) de Pontivy à Vannes, commune de Remungol.
- Le Loch : en aval du pont du C.D. 779 de Vannes à Baud, commune de Brandivy.
- Le Blavet : en aval du pont du chemin de fer, commune de Pontivy.
- Le ruisseau de la Demi-Ville ou Kergroix : en totalité, y compris les bras situés en amont du C.D. 102.
- Le Tarun : en aval de sa confluence avec le ruisseau de Kerguillaume (rive gauche), commune de Locminé.



- PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE
 - Pêche au lancer
 - Pêche à la mouche
 - Pêche au coup
 - Pêche au toc
- CONSEILS DE PRÉVENTION
 - Vérifier qu'aucune ligne ne se trouve aux abords du plan d'eau.
 - Evitez de pêcher près des lignes électriques.
 - Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.
 - Demandez conseil à votre fédération de pêche.



PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET MULTIMÉDIA

Le partenaire conseil des institutions depuis plus de 14 ans

HER-BAK PRODUCTION

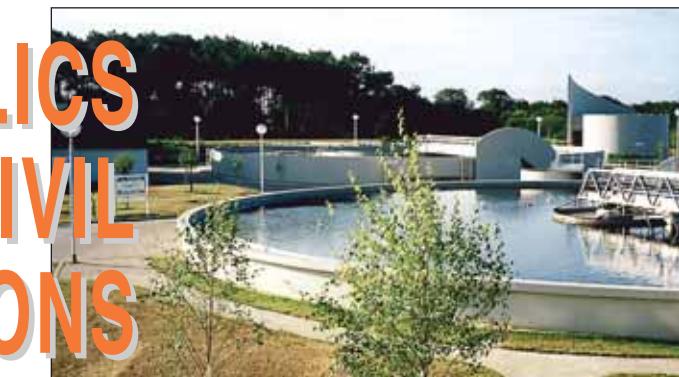
ZI du Prat • CP 3719 • 56037 VANNES Cedex
Tél. 02.97.47.88.00

15 rue de la Buhotière • 35136 ST JACQUES de la LANDE
Tél. 02.99.35.41.58

9 rue des Remorqueurs • 44000 NANTES
Tél. 02.40.89.02.25

entreprise BŒUF & LEGRAND

TRAVAUX PUBLICS GÉNIE CIVIL CANALISATIONS



→ AGENCE BRETAGNE
Zone Industrielle de Lenruit • BP 4 • Tél. 02.97.26.10.11
56230 QUESTEMBERT

→ AGENCE PAYS DE LOIRE
9 rue d'Allemagne • BP 23431 • Tél. 02.51.99.17.30
44334 NANTES Cedex 3